Image not found or type unknown

Aide juridictionnelle accordee

Par **bad**, le **06/11/2013** à **11:24**

bonjour

un avocat accepte l aide jurifictionnelle qui lui permet de traiter mon affaire: accident de la route
en revanche,
il me dit que si mes indemnites sont importantes il a le droit de s accorder 10% de ces indemnites.

je veux savoir selon quelle loi le droit lui autorise de rejeter l aide juridictionnelle apres l avoir accepter pour se rabattre sur un % d indemnité?

merci.

Par **amajuris**, le **06/11/2013** à **11:58**

bjr,
l'avocat je ne sais pas, mais l'état qui paie l'avocat à votre place, peut récupérer une partie des sommes que vous recevrez.
cdt

Par **bad**, le **06/11/2013** à **12:57**

mm pr une aide juridictionnelle totale?

Par **amajuris**, le **06/11/2013** à **13:03**

oui si les sommes que vous recevez font que vous n'auriez plus droit à l'a.j.

Par **bad**, le **06/11/2013** à **14:09**

dégoutée!

Par **amajuris**, le **06/11/2013** à **14:34**

vous devez avoir une assurance qui pourrait vous se substituer à vous !

Par **bad**, le **09/11/2013** à **10:32**

non je n ai aucune assurance

je me suis renseignée auprès d un juriste qui dit que la loi interdit l 'avocat de prendre un pourcentage quand l aide juridictionnelle est totalement accordée .
une juriste qui ne voulait pas trop rentrer dans les détails pour cause cela la met en porte à faux avec ces collègues les avocats : ça se fait mais c'est illégal.
une autre juriste m'a dit qu elle le comprend , c'est si peu payer et qu'il faut ce dire qu'il une argumentation à tenir face à l'assurance que seul un avocat peut faire.cet avocat, c'est ma soeur qui me l a conseiller, donc je peux lui faire confiance. seulement c'est si illégal , moi je veux garder entièrement ma tune.

qu'est ce que tu en penses?

MERCI DE REPONDRE A MES QUESTIONS

Par **franck**, le **26/12/2013** à **18:19**

bonjour ,
En ce qui me concerne ,j'ai obtenu l' AJ dans le cadre d'une sombre affaire de succession très noueuse .....j'ai dit clairement à mon avocate qu'elle aurait "quelque chose" à l'issue de l'affaire , mais m'a t'elle dit que je n'étais pas obligé qu'elle était payée par l'état

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés